

Documents à présenter à la CCIF pour l'obtention d'un certificat d'origine – facture VISA – attestation d'origine interne

Les papiers nécessaires pour un **certificat d'origine et facture VISA** attestés par nos soins, sont :

- 1 demande d'attestation jaune/blanche dûment remplie et signée pour nos dossiers,
- 2 certificats d'origine vert (réf. du papier : Rainbow code couleur 75, 80gr) remplis, un restant dans nos dossiers,
- 2 factures commerciales ; 1x originale et 1x copie restant dans nos dossiers

Les papiers nécessaires pour un **certificat d'origine** attesté par nos soins, sont :

- 1 demande d'attestation jaune/blanche dûment remplie et signée pour nos dossiers,
- 2 certificats d'origine vert (réf. du papier : Rainbow code couleur 75, 80gr) remplis, un restant dans nos dossiers,
- 1 facture commerciale, restant dans nos dossiers

Les papiers nécessaires pour une **facture VISA** attestée par nos soins, sont :

- 1 demande d'attestation jaune/blanche dûment remplie et signée pour nos dossiers,
- Votre facture originale + une copie restant dans nos dossiers

Les papiers nécessaires pour une **attestation d'origine interne** attestée par nos soins, sont :

- 1 demande d'attestation jaune/blanche dûment remplie et signée pour nos dossiers,
- Votre facture originale + une copie restant dans nos dossiers

./.

+ les preuves d'origine à fournir si la valeur dépasse CHF 2'000.- par position et par ligne

Sont considérés comme preuve d'origine :

Marchandises achetées en Suisse

- Origine tierce – attestation interne d'une CCI suisse
- Origine suisse – déclaration générale du fabricant sur facture

Marchandises achetées à l'étranger – domaine non-préférentiel

- Certificat d'origine attesté par une chambre de commerce étrangère ou une attestation officielle équivalente + copie de facture fournisseur ;
- Facture du fournisseur sur laquelle l'origine de la marchandise a été attestée par la chambre de commerce compétente ;
- Le Form. B original (qui a la même valeur qu'un certificat d'origine) + copie de facture fournisseur.

Marchandises achetées à l'étranger – domaine préférentiel

- EUR.1 ou EUR-MED ou certificat d'origine FTA chinois + copie facture fournisseur ;
- Bordereau d'importation avec mention du traitement préférentiel + copie facture fournisseur ;
- Déclaration préférentielle sur facture signée en original jusqu'à une valeur de maximum de CHF 10'300.- ou EUR 6'000.- ;
- Déclaration préférentielle pour exportateur agréé sur facture ;
- Le certificat d'origine Form. A (marchandises en provenance de pays en développement), y compris le Form. A de remplacement (une copie avec cachet douanier suffit. En l'absence d'une telle copie, il faut fournir la déclaration d'importation douanière relative avec mention du Form. A) + copie facture fournisseur.

Sont acceptées comme preuves, outre les documents originaux, les copies des déclarations d'importation (quittances de douane) sur lesquelles les preuves d'origine fournies lors du dédouanement sont mentionnées ainsi que les copies des factures fournisseur.

Bases légales

Ordonnance du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises (OO) RS 946.31 – www.admin.ch/ch/f/as/2008/1833

Ordonnance du 9 avril 2008 du Département fédéral de l'économie sur l'attestation de l'origine non-préférentielle des marchandises (OO-DEFR) RS 946.311 – www.admin.ch/ch/f/as/2008/1851